



mai 2006

Nombre 1

## RESUME

Le gouvernement soudanais ainsi que les groupes rebelles au Darfour empêchent les organisations humanitaires d'atteindre les centaines de milliers de civils qui dépendent de l'aide internationale dans de nombreuses parties du Darfour. Au cours des dernières semaines, la situation est devenue critique, et les Nations Unies estiment qu'au moins 650 000 personnes sont partiellement ou totalement inaccessibles aux organisations humanitaires internationales.

Depuis la fin 2005, une insécurité accrue du fait des conflits armés et des activités criminelles a forcé les organisations humanitaires à évacuer de nombreux endroits du Darfour et le long de la frontière tchadienne. L'insécurité découle des heurts entre les parties en guerre, des rivalités entre les rebelles, des attaques transfrontalières menées au Tchad par des milices depuis le Darfour, des attaques continues contre les populations civiles, et du banditisme endémique. Plus de 200 000 personnes au Darfour ont été déplacées entre janvier et mars 2006 seulement, et beaucoup d'entre elles se trouvent dans des zones qui ne sont pas régulièrement accessibles aux organisations d'aide humanitaire du fait du conflit permanent.

Même dans des zones où l'accès aux civils est sûr, les organisations humanitaires doivent faire face à l'obstruction croissante des pratiques et politiques du gouvernement soudanais au Darfour. Le gouvernement soudanais a un long passé de restrictions délibérées des activités des organisations humanitaires internationales qui essaient d'aider les civils dans les régions du Soudan affectées par le conflit. Sous la pression internationale, des procédures spéciales pour le travail d'aide humanitaire ont été introduites au Darfour en 2004 et ont facilité l'expansion massive du travail humanitaire. Cependant, le gouvernement soudanais fait maintenant régulièrement marche arrière sur tous les progrès qui ont été faits. En février 2006 le gouvernement soudanais a voté une nouvelle loi régissant les organisations non gouvernementales (ONG). On constate de plus en plus de harcèlement, de détentions arbitraires et d'intimidation des travailleurs humanitaires par des fonctionnaires et des réglementations administratives arbitraires affectent les activités humanitaires de beaucoup d'organisations travaillant au Darfour, même dans des zones qui sont sûres.

Les mouvements rebelles et autres groupes armés du Darfour, y compris des bandits, se rendent coupables d'un nombre croissant d'attaques armées contre des convois humanitaires et d'autres menaces contre des travailleurs humanitaires. De nombreux véhicules ont été volés à des organisations humanitaires et des travailleurs humanitaires ont été battus ou menacés au cours d'incidents de plus en plus fréquents au cours des derniers mois, rendant de nombreuses routes, en particulier dans la partie instable du Ouest Darfour, zones "interdites" pour les Nations Unies et les ONG.

Selon le droit international humanitaire (les lois de la guerre), les civils souffrant de privations excessives ont droit aux secours humanitaires. Les parties au conflit doivent permettre un accès libre et rapide de l'aide des organisations humanitaires à ces populations. Les attaques contre des travailleurs humanitaires et contre des infrastructures et des biens utilisés dans des opérations de secours, y compris des aliments et des médicaments, ainsi que les obstacles délibérés aux actions de secours sont des violations graves du droit international humanitaire et constituent des crimes de guerre. Lorsque de telles obstructions font sciemment partie d'une attaque systématique et largement répandue contre une population civile, elles peuvent aller jusqu'aux crimes contre l'humanité.

Depuis la mi 2004, lorsque le gouvernement soudanais a subi des pressions de la part de la communauté internationale pour lever son embargo presque total sur l'activité humanitaire au Darfour, il y a eu des actions de secours massivement répandues dans la région. Au mois d'avril 2006, 14 000 travailleurs des secours d'urgence sont engagés dans des actions pour sauver les vies de 3,5 millions de Darfouriens ayant besoin d'assistance humanitaire. Les tendances croissantes récentes à attaquer et à faire obstruction contre les organisations humanitaires menacent de mettre en péril la survie de plus de trois millions de personnes qui dépendent de l'aide internationale.

Human Rights Watch presse la communauté internationale de prendre des mesures immédiates pour protéger les civils et garantir l'accès humanitaire à toutes les régions du Darfour. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies et l'Union Africaine doivent exercer une forte pression sur le gouvernement du Soudan pour qu'il supprime immédiatement tous les obstacles aux opérations humanitaires, qu'il cesse les attaques contre les civils et facilite aussi bien l'actuelle mission de l'Union Africaine (AMIS) que toute future mission des Nations Unies au Darfour. Tous les individus responsables d'attaques contre des civils, y compris contre des convois humanitaires devraient aussi être soumis aux sanctions des Nations Unies.

Les gouvernements donateurs doivent respecter leurs engagements financiers envers les organisations humanitaires internationales de sorte qu'elles puissent répondre aux besoins des groupes vulnérables, en particulier les personnes déplacées dans des zones particulièrement dangereuses comme Jebel Marra et d'autres parties du Ouest Darfour. Les donateurs doivent aussi fournir à la Mission de l'Union Africaine au Soudan (AMIS) l'assistance financière et logistique, y compris des hélicoptères militaires, nécessaire pour protéger les civils et sécuriser les routes pour les convois humanitaires. Ils doivent insister sur une transition de l'AMIS vers une force plus importante et plus solide des Nations Unies le plus tôt possible, pour inverser le déclin tragique et sauver des vies au Darfour.

## **RECOMMANDATIONS**

### ***Au gouvernement du Soudan***

- Faciliter un accès libre, sur et total du personnel humanitaire ainsi que l'apport urgent de l'aide humanitaire à toutes les populations dans le besoin au Darfour, délivrer des visas d'entrée et des autorisations de voyager pour toutes les organisations d'aide humanitaire et leurs travailleurs, et coopérer totalement avec ces organisations ;
- Permettre au Sous-secrétaire Général aux Affaires Humanitaires et Coordinateur des Secours d'Urgence des Nations Unies Jan Egeland, ainsi qu'à d'autres responsables diplomatiques et de l'aide humanitaire, un accès complet à Khartoum et au Darfour ;
- Respecter et appliquer complètement le moratoire de 2004 du gouvernement sur les restrictions portant sur le travail humanitaire et l'étendre à tout le Soudan.
- Supprimer toutes les réglementations portant sur les opérations des organisations non gouvernementales nationales et internationales, y compris la loi de 2006 sur les ONG, qui fait peser des obstacles et des contraintes inutiles contre l'assistance humanitaire, et abandonner toute obstruction bureaucratique de telles opérations ;
- Supprimer tous les obstacles et coopérer pleinement avec les opérations de l'AMIS, et soutenir la transition urgente de l'AMIS à une force des Nations Unies ;
- Cesser de fournir des armes et tout soutien logistique, financier ou autre à toutes les milices au Darfour et les désarmer ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires, y compris en donnant des ordres publics claires à la police et aux forces gouvernementales, y compris aux gardes de la Patrouille de renseignement frontalière et aux forces paramilitaires et aux milices soutenues et approvisionnées par le gouvernement, pour qu'ils cessent immédiatement les attaques contre les civils, les biens civils et les opérations humanitaires.

### ***A l'Armée de Libération Soudanaise, aux milices Janjawid et autres factions rebelles***

- Arrêter toute attaque contre des personnels et des convois humanitaires et arrêter d'interférer avec la distribution impartiale de l'aide humanitaire.
- Supprimer tous les obstacles aux opérations de l'AMIS et coopérer pleinement avec celle-ci.

### ***Au Conseil de Sécurité des Nations Unies***

- Demander que le gouvernement du Soudan facilite l'accès libre, sur et total du personnel humanitaire et ainsi que l'apport urgent de l'aide humanitaire à toutes les populations dans le besoin au Darfour, qu'elles soient sous le contrôle du gouvernement ou des rebelles ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le déploiement d'une force des Nations Unies au Darfour immédiatement, sinon avant, le 30 septembre 2006 à l'expiration du mandat de l'AMIS ;
- Dans la période intérimaire précédant une transition à une force des Nations Unies, soutenir les efforts de l'Union Africaine au Darfour pour atteindre une pleine capacité opérationnelle et pour interpréter énergiquement son mandat de protection des civils et des opérations humanitaires, et presser les Etats membres de fournir à l'AMIS un soutien croissant en personnel, équipements et fonds, ainsi que d'autres ressources des forces nationales et multinationales pour lui permettre de protéger efficacement les civils et les opérations humanitaires pendant la transition ;
- Etendre des sanctions ciblées aux responsables gouvernementaux soudanais, rebelles et autres identifiés par le Panel d'experts du Comité de Sanctions du Conseil de Sécurité ; et
- Etendre l'embargo sur les armes du Darfour pour couvrir tout le Soudan.

### ***Aux donateurs***

- Insister pour le gouvernement du Soudan facilite l'accès libre, sur et total du personnel humanitaire et ainsi que l'apport urgent de l'aide humanitaire à toutes les populations dans le besoin au Darfour, qu'elles soient sous le contrôle du gouvernement ou des rebelles ;
- Exercer une pression politique maximum sur le gouvernement du Soudan pour qu'il supprime tous les obstacles aux opérations de l'AMIS et pour qu'il coopère pleinement avec celle-ci et pour qu'il soutienne la transition urgente de l'AMIS à une force des Nations Unies ;
- Fournir des ressources techniques et financières accrues à l'AMIS pour garantir qu'elle est pleinement financée et capable de protéger fermement les civils et les opérations humanitaires, et superviser un accord de cessez-le-feu renforcé.
- Garantir que les organisations humanitaires opérant au Darfour sont suffisamment financées.

### ***A l'Union Africaine***

- Interpréter de façon dynamique et agressive le mandat de l'AMIS pour protéger les civils et les opérations humanitaires ;
- Travailler avec les donateurs et les forces nationales et multinationales de façon urgente pour assurer les ressources logistiques et financières pour soutenir des forces accrues ;
- Déployer dans chaque secteur des forces de réaction rapide bien équipées qui puissent répondre immédiatement aux menaces imminentes contre des civils et des opérations humanitaires, y compris le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan.